

MAIRIE DE TOUCY
**CONSEIL MUNICIPAL DU
Mardi 14 Avril 2015
A 20 heures**

 Convocation du 08 avril 2015
 Affichage du 20 avril 2015

Le **14 avril 2015 à 20 heures 00**, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Michel KOTOVTCHIKHINE, Maire.

Présents ou Représentés Messieurs et Mesdames les Conseillers Municipaux :

Michel KOTOVTCHIKHINE, Christine PICARD, Patrice VICART, Chantal RAVERDEAU, Philippe BLOT, Bernard SALOMEZ, Laurent BONNOTTE, Françoise FAU, Bruno MAMERON, Robert GERMAIN, Michèle BONARDI, Florence TOUZEAU, Nathalie PASCAULT, Valérie LE VRAUX, Gérard PIESYK, Catherine BARBIER, Sonia ALLARD - CARREAU, Gilles DEMERSSEMAN, Catherine RAVIER-LETENDART, Nora BOUDJEMAA

Marcel ROBIN par Laurent BONNOTTE, Jean-Jacques GUILLOTOT par Bernard SALOMEZ, Anne-Marie REGNERY par Philippe BLOT.

Absent(s):

Excusé(s) :

Secrétaire de séance : Michèle BONARDI

Le Maire fait lecture du compte-rendu du conseil municipal du 25 février 2015. Tous les membres présents signent le registre.

- Comptes administratifs 2014.
- Comptes de gestion 2014.
- Affectation des résultats.
- Vote taux d'imposition des taxes directes locales 2015.
- Budgets primitifs 2015.
- Bulletin municipal : tarification des encarts et choix de l'imprimeur.
- Dématérialisation des actes avec la préfecture : signature de la convention.
- Maison du foot : travaux supplémentaires;
- Remboursement de travaux de voirie à la commune de Merry la Vallée sur la partie commune de Maurepas.
- SPANC : adhésion de nouvelles communes.
- Fiscalité : tarifs concessions pour cavurnes.
- Plan désherbage.
- Instruction des autorisations d'urbanisme : transfert de charges à la CCCP.
- Assainissement : remplacement du tamis de la STEP.
- Questions diverses.

MAIRIE DE TOUCY**COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 - DE 04 13 A DE 04 17****TOURINOX :**

Excédent de fonctionnement	150.71 €
<i>Voté à l'unanimité</i>	

CAMPING:

Excédent de fonctionnement	4 030.89 €
Excédent d'investissement	697.21 €
<i>Voté à l'unanimité</i>	

LOTISSEMENT DES 5 QUARTAUTS :

Déficit d'investissement	- 142 308.59 €
<i>Voté à la majorité des voix (Pour : 19 voix, Contre : 4 voix)</i>	

ASSAINISSEMENT :

Excédent de fonctionnement	74 462.38 €
Excédent d'investissement	38 894.95 €
<i>Voté à l'unanimité</i>	

COMMUNE :

Excédent de fonctionnement :	548 172.90 €
Déficit d'investissement :	- 298 558.24 €
<i>Voté à l'unanimité</i>	

Intervention de Philippe BLOT, adjoint aux finances et au personnel :

Préalablement à la présentation des grandes lignes du BUDGET 2015 et des orientations envisagées, il est **IMPORTANT** de faire un rapide retour en arrière sur l'exercice 2014 **QUI A FAIT POUR RAPPEL ETAT D'UN EXCEDENT GENERAL DE : 249 614,66 EUROS.**

Preuve d'une gestion communale EXIGEANTE au quotidien mais qui porte ses fruits.

La feuille de route 2014 précisait notamment que les efforts d'économies devaient **S'AMPLIFIER** à travers notamment :

- la maîtrise et la rationalisation des dépenses de toute nature.
- la chasse au gaspi.
- la systématisation des consultations.

Les premiers résultats relevés sur l'exercice écoulé sont **ENCOURAGEANTS** et de **BONNE FACTURE** mais devront toutefois être **ACCENTUES** en 2015 et ...années suivantes.

NOUS NE SOMMES TOUTEFOIS PAS DANS UN 100 METRES MAIS BIEN DANS UN MARATHON.

Sur le volet dépenses 2014 les postes qui retiennent **EN PRIORITE** l'attention sont :

1) La masse salariale :

Cette dernière a représenté 51,70 % (1215 201 €) des dépenses de fonctionnement(DF) d'un montant global de 2 350 841 €, à noter toutefois que 44 % de la masse salariale est constituée de charges sociales.

Masse salariale stabilisée en 2014.

Le journal économique «**LES ECHOS** » dans son édition datée du 20 FEVRIER 2015 titrait :

TITRE : « Collectivités : La masse salariale croît encore ... »

MAIRIE DE TOUCY

TEXTE : « les collectivités sont dans l'obligation de diminuer leur masse salariale, l'évolution de cette dernière est inquiétante (35 % des dépenses de fonctionnement)».

Dans le domaine des effectifs, 2014 a vu :

- *Une réorganisation des services administratifs de la mairie - suite au départ étalé d'agents en retraite sur le dernier trimestre 2014 - réorganisation menée avec succès en concertation étroite avec le personnel.*

Ce même exercice sera conduit dans les mois à venir sur les services techniques de la commune toujours en concertation étroite avec le personnel.

2) Le poste chauffage et électricité :

Ce poste a représenté (144 .587 €) 6% de nos DF.

3) Le poste service incendie SDIS 89 :

Ce poste a représenté (109.000 €) 5% de nos DF.

4) Le poste charges financières :

Ce poste constitué à 100 % d'intérêts d'emprunts (123 337 €) a représenté 5 % de nos DF.

En ce qui concerne le budget investissements 2014 :

Le budget prévisionnel de 693 284 € a été réalisé à hauteur de 560 614 € soit 81 %, le delta non consommé s'explique en grande partie par le report ou la non réalisation de travaux programmés".

COMPTES DE GESTION 2014 - DE 04 18 A DE 04 22

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les comptes de gestion 2014 :

- budget annexe Tourinox
- budget annexe Camping
- budget annexe Lotissement des 5 Quartauts
- budget annexe Assainissement
- budget principal de la commune

AFFECTATION DES RESULTATS 2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, affecte les résultats suivants pour 2014 :

Budget annexe Tourinox :

002 Excédent de fonctionnement reporté : 150.71 €

Budget annexe camping :

001 Excédent d'investissement reporté : 697.21 €

002 Excédent de fonctionnement reporté : 4 030.89 €

Budget annexe Lotissement des Cinq Quartauts :

001 Déficit d'investissement reporté : - 142 308.59 €

Budget annexe Assainissement :

001 Excédent d'investissement reporté : 38 894.95 €

002 Excédent de fonctionnement reporté : 74 462.38 €

Budget principal Commune

001 Déficit d'investissement reporté : - 298 558.24 €

002 Excédent de fonctionnement reporté : 217 721.66 €

1068 Couverture du besoin de financement : 330 451.24 €

MAIRIE DE TOUCY**VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2015 - DE 2015 23**

Le Conseil,

Sur proposition du Maire, décide de reconduire les taux 2014 des 3 taxes locales pour l'année 2015.

Après délibération,

Le Conseil Municipal,

VOTE à l'unanimité les taux 2015 des 3 taxes locales comme suit :

	Bases 2014	Taux 2014	Produit fiscal attendu en 2014
Taxe d'habitation	2 659 000	13,57 %	360 826
Taxe foncier bâti	2 395 000	21,75%	520 913
Taxe foncier non bâti	96 500	40,59 %	39 169
			TOTAL 920 908 €

BUDGETS PRIMITIFS 2015**TOURINOX :**Section de fonctionnement :

Dépenses et recettes : 151.00 €

Voté à l'unanimité

CAMPING :Section de fonctionnement :

Dépenses et recettes : 11 330.00 €

Section d'investissement :

Dépenses et recettes : 8 200.00 €

Voté à l'unanimité

LOTISSEMENT DES CINQ QUARTAUTS :Section de fonctionnement :

Dépenses et recettes : 542 496.00 €

Section d'investissement :

Dépenses et recettes : 534 476.00 €

Voté à la majorité des voix : Pour 19 voix, Contre : 4 voix

ASSAINISSEMENT :Section de fonctionnement :

Dépenses et recettes : 247 451.00 €

Section d'investissement :

Dépenses et recettes : 200 425.00 €

Voté à l'unanimité

Intervention de Philippe BLOT, adjoint aux finances et au personnel :**PREVISIONS EXERCICE 2015 :****VOLET DEPENSES :**

Amplification des actions d'économies mises en œuvre en 2014 tout en continuant à gérer la commune avec VIGILANCE et un profil plutôt FOURMI que CIGALE sans pour autant occulter les DEFIS qui se présentent.

MAIRIE DE TOUCY

Il sera nécessaire toutefois de rester conscient du POIDS DE LA DETTE ACTUELLE (2 531 000 €) qui obère largement les marges de manœuvres financières.

Dans la vie il n'y a pas de FATALITE pour une commune, elle a soit ENGENDRE la situation financière où elle se trouve soit elle l'a HERITEE.

La dette représente actuellement la somme de 897 € par habitant.

La commune rembourse chaque semaine l'équivalent de 5 200 € aux créanciers (270 000 € de remboursements d'emprunts –intérêts et capital- programmés en 2015).

VOLET RECETTES :

Les prévisions de rentrées 2015 (contributions directes- CD- et compensations : dotations diverses –CDD-seront en recul de 1,07% par rapport à 2014 ; elles s'établiront logiquement à 1 949 353 €)

Sous forme de 47% de CD et 53% de CDD.

Il sera nécessaire de rester VIGILANTS face à l'évolution de la DGF dans les années à venir quitte à devoir –si nécessaire- réfléchir à l'activation du levier des contributions directes.

Positionnement ACTUEL des taux de la commune de TOUCY par rapport à la moyenne NATIONALE et DEPARTEMENTALE :

	NATIONAL	DEPARTEMENTAL	TOUCY
Taxe habitation	23,95%	23,20%	13,57%
Taxe foncière bâti	20,20%	20,37%	21,75%
Taxe foncière non bâti	48,63%	45,36%	40,59%

INVESTISSEMENTS MAJEURS PREVUS EN 2015 :

- Démarrage Opération « ville d'appui ».
- Chantier de restauration de la tour « des évêques » de l'église de TOUCY.
- Réfection intégrale des boîtiers électriques du marché.
- Acquisition d'ordinateurs pour l'école primaire etc..

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS 2015 :

Là où de nombreuses communes icaunaises ont prévu des COUPES SEVERES sur ce budget, la commune de TOUCY maintiendra une enveloppe GLOBALE stable par rapport à 2014 sans toutefois pouvoir compenser les défaillances financières (coup de pompe ou fringale en terme sportif) de certaines institutions.

Preuve de son engagement SANS FAILLE pour son tissu associatif .

EN CONCLUSION :

Pragmatisme, réalisme, bon sens seront de mise en 2015.

Pourront être engagées certaines réflexions sur :

- L'actuel patrimoine foncier locatif de la commune et son avenir.
- La mutualisation de certains achats et services en concertation avec la CCCP.

En exaltant toutes les ENERGIES et les SYNERGIES dans un contexte CONTRAINT ECONOMIQUEMENT ET FINANCIEREMENT, nous serons en mesure de maintenir le CAP.

COMMUNE :

Section de fonctionnement :

Dépenses et recettes :

2 661 484.00 €

Section d'investissement :

MAIRIE DE TOUCY

Dépenses et recettes : 890 798.00 €
 Voté à la majorité des voix : Pour 19 voix, Abstention : 4 voix

BULLETIN MUNICIPAL : ATTRIBUTION DU MARCHE - DE 2015 24

Sur proposition de Bruno MAMERON, délégué à la communication, et après analyse des offres suite à consultation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE l'offre de VOLUPRINT :

- Couverture 4 pages, papier COUCHE BRILLANT 150 g/m², impression quadri recto/verso, intérieur 20 pages
Tirage à 1800 exemplaires : 2 069 € HT
- Couverture 4 pages, papier COUCHE BRILLANT 150 g/m², impression quadri recto/verso, intérieur 24 pages
Tirage à 1800 exemplaires : 2 169 € HT
- Bulletin Spécial Associations format A5 16 pages, papier COUCHE BRILLANT 115 g/m², impression quadri recto verso.
Tirage à 2 500 exemplaires : 859 € HT

BULLETIN MUNICIPAL : TARIF DES ENCARTS PUBLICITAIRES - DE 2015 25

Bruno MAMERON, adjoint délégué à la communication, rappelle les tarifs et propose de les maintenir pour 2015 (de juillet 2015 à mars 2016) pour 4 parutions :

Tarifs des encarts

60 x 25	84 € par an
60 x 50	168 € par an
70 x 60	252 € par an
100 X 60	336 € par an
120 X 100	672 € par an
190 X 65	680 € par an

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE les tarifs visés ci-dessus pour 4 parutions.

DEMATERIALIZATION DES ACTES AVEC LA PREFECTURE : SIGNATURE DE LA CONVENTION - DE 2015 26

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 pris en application de l'article 139 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales dispose que les collectivités peuvent effectuer par voie électronique la transmission de tout ou partie des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire.

Considérant que la commune de Toucy transmet ses arrêtés municipaux et délibérations du conseil depuis le 1er août 2009 par voie électronique et qu'elle souhaite effectuer l'ensemble des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire par voie électronique.

Le Conseil Municipal,

AUTORISE le Maire à signer la convention avec le représentant de l'Etat pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire.

MAIRIE DE TOUCY**MAISON DU FOOT : TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES- DE 2015 27**

Vu la délibération N° DE_2013_34 du 29 mai 2013 récapitulant l'ensemble des travaux pour le projet de la maison du foot.

Vu la délibération N° DE_2013_87 du 27 novembre 2013 affectant des crédits supplémentaires en raison de subventions définitives plus importantes.

Les membres du conseil,

ACCEPTENT, à l'unanimité, des travaux d'investissement à hauteur de 2 000 €.

REMBOURSEMENT TRAVAUX VOIRIE A LA COMMUNE DE MERRY LA VALLEE - DE 2015 28

Considérant qu'au cours de l'année 2014 la commune de Merry la Vallée a effectué des travaux de réfection de voirie communale dont une partie aboutit au hameau de Maurepas.

Considérant qu'après avoir réalisé les travaux d'enduits, de reprofilage et de dérasement d'accotements, la commune de Merry la Vallée a constaté en consultant le cadastre, qu'une partie des travaux au hameau de Maurepas, concernait la commune de Toucy.

Après débat,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTTE de rembourser la somme de 1 049.52 € TTC à la commune de Merry la Vallée pour la partie de voirie sur la commune de Toucy au hameau de Maurepas.

SPANC : ADHESION DE NOUVELLES COMMUNES - DE 2015 29

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 521-18 ;

Vu les délibérations des communes de BRION – GUERCHY – RONCHERES - VILLEVALLIER – NEUILLY ; de la communauté de communes du Seignelois (BEAUMONT, BELLECHAUME, BRIENON-S/Ar., CHAMPLOST , CHEMILLY-S/Y., HAUTERIVE, HERY, MERCY, MONT-ST-SULPICE, ORMOY, PAROY EN OTHE, SEIGNELAY, VENIZY), et la communauté de communes Avallon Vézelay Morvan (ANNAY-LA-COTE – ANNEOT - -ASNIERES-SOUS-BOIS - -ASQUINS – ATHIE – AVALLON – BLANNAY – BROSSES – CHAMOIX - CHATEL-CENSOIR - CUSSY-LES-FORGES - DOMECY-SUR-CURE - DOMECY-SUR-LE-VAULT – ÉTAULE - FOISSY-LES-VEZELAY - FONTENAY-PRES-VEZELAY – GIROLLES – GIVRY – ISLAND - LICHERES-SUR-YONNE - LUCY-LE-BOIS – MAGNY – MENADES – MONTILLOT - PIERRE-PERTHUIS – PONTAUBERT – PROVENCY - SAINTE-MAGNANCE - SAINT-MORE - SAINT-PERE - SAUVIGNY-LE-BOIS – SERMIZELLES – THAROISEAU – THAROT – THORY - VAULT-DE-LUGNY – VEZELAY - VOUTENAY-SUR-CURE sollicitant leur adhésion à la Fédération des eaux Puisaye Forterre et plus particulièrement à la Compétence Assainissement Non Collectif (ANC) ;

Vu la délibération du 18 décembre 2014 de la Fédération des eaux Puisaye Forterre acceptant l'adhésion des collectivités visées ci-dessus ;

Considérant que les collectivités adhérentes à la Fédération disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur l'adhésion de nouvelles collectivités.

Le Conseil Municipal se prononce pour :

MAIRIE DE TOUCY

L'adhésion des communes de BRION – GUERCHY – RONCHERES - VILLEVALLIER – NEUILLY; de la communauté de communes du Seignelois (BEAUMONT, BELLECHAUME, BRIENON-S/Ar., CHAMPLOST, CHEMILLY-S/Y., HAUTERIVE, HERY, MERCY, MONT-ST-SULPICE, ORMOY, PAROY EN OTHE, SEIGNELAY, VENIZY), et la communauté de communes Avallon Vézelay Morvan (ANNAY-LA-COTE – ANNEOT - -ASNIERES-SOUS-BOIS - -ASQUINS – ATHIE – AVALLON – BLANNAY – BROSSES – CHAMOUX - CHATEL-CENSOIR - CUSSY-LES-FORGES - DOMECEY-SUR-CURE - DOMECEY-SUR-LE-VAULT – ÉTAULE - FOISSY-LES-VEZELAY - FONTENAY-PRES-VEZELAY – GIROLLES – GIVRY – ISLAND - LICHERES-SUR-YONNE - LUCY-LE-BOIS – MAGNY – MENADES – MONTILLOT - PIERRE-PERTHUIS – PONTAUBERT – PROVENCY - SAINTE-MAGNANCE - SAINT-MORE - SAINT-PERE - SAUVIGNY-LE-BOIS – SERMIZELLES – THAROISEAU – THAROT – THORY - VAULT-DE-LUGNY – VEZELAY - VOUTENAY-SUR-CURE à la Fédération des eaux Puisaye Forterre pour la compétence ANC.

Demande à monsieur le Préfet de l'Yonne de bien vouloir arrêter le nouveau périmètre ainsi créé.

FISCALITE : CONCESSIONS CAVURNES - DE 2015 30

Après débat,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE les tarifs suivants pour des concessions cavurnes :

- Trentenaire : 100 €
- Cinquantenaire : 200 €

A 21 heures 30, sortie de séance Sonia ALLARD CARREAU pour raison professionnelle qui donne pouvoir à Catherine RAVIER LETENDART pour la représenter et délibérer.

PLAN DESHERBARGE

Patrice VICART explique que la communauté de communes Coeur de Puisaye propose des plans de désherbage en vue de mettre en oeuvre le zéro phyto dans nos communes. Il rappelle que la commune de Toucy a mis en oeuvre le zéro phyto et obtenu des subventions par l'agence de l'eau pour l'achat de matériel. Patrice VICART précise que l'utilisation de produits phytosanitaires reste très limitée, notamment pour le cimetière.

INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME - DE 2015 31

Vu la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite loi ALUR prévoyant des évolutions significatives sur différents domaines du logement mais aussi sur l'instruction du droit des sols.

Vu l'article L422-8 du Code de l'Urbanisme modifié par l'article 134 de la loi Alur mettant fin au 1er juillet 2015 à la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme dans les communes appartenant à des communautés de plus de 10 000 habitants.

Considérant qu'à compter du 1er juillet 2015, il reviendra au Maire, autorité compétente pour délivrer les actes au nom de la commune, faisant partie d'un EPCI de plus de 10 000 habitants de charger ses services de l'instruction des actes d'urbanisme ou d'en charger les services d'une autre collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités (EPCI,...).

MAIRIE DE TOUCY

Considérant l'intérêt de mutualiser la mission d'instruction des autorisations d'urbanisme au niveau de la communauté de communes Coeur de Puisaye qui met en place un service.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de confier la mission d'instruction des autorisations d'urbanisme suivantes à la Communauté de Communes Coeur de Puisaye :

- permis de construire PC
- permis d'aménager PA
- permis de démolir PD

AUTORISE le Maire à signer avec la Communauté de Communes Coeur de Puisaye (habilitée à organiser cette instruction mutualisée des autorisations d'urbanisme) une convention définissant les actes pris en charge, la nature des prestations, les modalités de transmission des demandes et le montant de la participation financière.

ASSAINISSEMENT : REMPLACEMENT DU TAMIS ROTATIF DE LA STEP - DE 2015 32

Le Maire et Patrice VICART expliquent que le tamis rotatif de la station d'épuration est endommagé par l'arrivée de cailloux et de chevelu.

Ils rappellent que le fabricant a déjà pris en charge la réparation de ce tamis une première fois, après un an et demi de fonctionnement environ, suite à un défaut de fabrication.

Après visite du maître d'oeuvre de l'ouvrage, d'experts et des assureurs, il est conseillé de changer de système de tamis qui n'est pas adapté à notre réseau unitaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE le remplacement du tamis rotatif de la STEP pour un montant de 29 500 € HT (35 400 € TTC), travaux qui seront réalisés par la SAUR. Ces travaux seront imputés en section d'investissement.

Toutefois, il est demandé au Maire de prendre contact avec l'assurance et le maître d'oeuvre pour une éventuelle prise en charge de cette dépense.

Concernant l'avenant proposé par la SAUR suite à une nouvelle réglementation "Construire sans Détruire", le Conseil Municipal décide de surseoir à la question et d'étudier toutes les pistes possibles.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - DE 2015 33

Vu la commission subventions du 10 avril 2015,

Christine PICARD, 1er Adjoint aux Associations, présente une partie des subventions pour l'année 2015.

Sur proposition de Christine PICARD, 1er Adjoint aux Associations, les subventions suivantes ont été accordées à l'unanimité :

Associations toucycoises :

- | | |
|--|---------|
| • ACIT (Festival Théâtre et Cirque tous les 2 ans) | 3 500 € |
| • Primes éleveurs (Beau Marché) | 2 500 € |
| • Toucy animations | 2 000 € |

MAIRIE DE TOUCY

- Association Pierre Larousse 1 500 € (à l'occasion du bicentenaire de Pierre Larousse et sous condition de réalisation d'une bande dessinée).

Les autres subventions ainsi que celles aux associations sportives seront votées lors du prochain conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire fait lecture du procès-verbal du dernier conseil communautaire.

Prochaines réunions et manifestations :

- | | |
|--|--|
| ❖ Dimanche 19 avril 2015 | 10 h/18 h Salon du livre Pierre Larousse |
| ❖ Mardi 21 avril 2015 | 11 h 00 Passage du Tour Auto Optic 2000 |
| ❖ Vendredi 24 avril 2015 | Fête du printemps de la maternelle |
| ❖ Dimanche 26 avril 2015 | 10 h 45 rendez vous au cimetière Souvenir des victimes de la Déportation |
| ❖ Vendredi 1 ^{er} Mai 2015 | 20 h 00 Loto des employés territoriaux |
| ❖ Vendredi 8 Mai 2015 | 10 h/18 h 00 Plateau foot interrégional des débutants |
| | 9 h 45 Commémoration de l'Armistice RV devant la mairie |
| ❖ Du mercredi 13 au samedi 16 mai 2015 | XIII ^e Festival Théâtre et Cirque |

Plus de questions à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 30.

DELIBERATIONS TRANSMISES AU CONTROLE DE LEGALITE :

COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 - **DE_04_13 A DE_04_17**

COMPTES DE GESTION 2014 - **DE_04_18 A DE_04_22**

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2015 - **DE_2015_23**

BULLETIN MUNICIPAL : ATTRIBUTION DU MARCHÉ - **DE_2015_24**

BULLETIN MUNICIPAL : TARIF DES ENCARTS PUBLICITAIRES - **DE_2015_25**

DEMATERIALISATION DES ACTES AVEC LA PREFECTURE : SIGNATURE DE LA CONVENTION - **DE_2015_26**

MAISON DU FOOT : TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES - **DE_2015_27**

REMBOURSEMENT TRAVAUX VOIRIE A LA COMMUNE DE MERRY LA VALLEE - **DE_2015_28**

SPANC : ADHESION DE NOUVELLES COMMUNES - **DE_2015_29**

FISCALITE : CONCESSIONS CAVURNES - **DE_2015_30**

INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME - **DE_2015_31**

ASSAINISSEMENT : REMPLACEMENT DU TAMIS ROTATIF DE LA STEP - **DE_2015_32**

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - **DE_2015_33**